

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG SELECTION GERANTS EUROPE - Part C

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS France S.A.

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0010153221

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16 mai 2023.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG SELECTION GERANTS EUROPE (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des actions européennes par l'intermédiaire d'OPCVM ou FIA français ou de droit étranger permettant l'éligibilité au PEA avec une approche multi-styles et multi-gérants en vue de surperformer l'indice STOXX® Europe 600 Net Return sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans. La stratégie d'investissement consiste à gérer de façon discrétionnaire ce fonds en sélectionnant des OPC investis en actions européennes dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans une 1ère étape, il est procédé à la constitution d'une base de données composée d'OPCVM ou FIA éligibles au PEA ou dont l'actif comprend au moins 75% de titres éligibles au PEA, à valorisation au moins hebdomadaire et dont l'actif est principalement supérieur à 20 millions d'euro. Un maximum de 15% de l'actif pourra être investi dans des OPC dont l'actif net serait inférieur à ce seuil. Dans une 2ème étape, l'univers d'investissement est partitionné en quatre catégories susceptibles d'être incluses dans l'actif de l'OPCVM :

OPC « value » privilégiant les actions dont le cours boursier apparaît inférieur à la valeur réelle, répartis en deux sous catégories, d'une part petites et moyennes capitalisations, d'autre part larges capitalisations des titres détenus par les OPC cibles;

OPC « growth » privilégiant les actions de sociétés ou de secteurs à fort potentiel de croissance, répartis en deux sous catégories, d'une part petites et moyennes capitalisations, d'autre part larges capitalisations des titres détenus par les OPC cibles;

OPC « sectoriel » privilégiant les actions de sociétés d'un secteur ou d'un groupe de secteurs économiques;

OPC thématiques privilégiant les actions de sociétés dont la vie économique et sociale présente des particularités (OPA ou OPE potentielle, succession familiale etc.);

La distribution entre les catégories s'effectue selon la politique de gestion retenue par le gérant de l'OPC cible connue à partir des documentations réglementaires et commerciales, complétées par des entretiens avec les gérants de ces OPC. Dans une 3ème étape purement quantitative, un modèle

permet, au sein de chaque catégorie, de comparer les OPC sélectionnés :

entre eux sur la base de performances de date à date hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle.

à différents indices boursiers sélectionnés en fonction de leur pertinence par rapport à l'OPC étudié

Enfin, le gérant choisit chaque OPC en fonction de sa performance relative, des recommandations macroéconomiques du Comité de Gestion, des conditions de marché et de ses anticipations.

Les instruments financiers : L'OPCVM investira au moins 90% de son actif en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA, il pourra ainsi détenir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM français ou européens, ou, dans la limite de 30% de son actif, en FIA ou fonds d'investissements étrangers autorisés à la commercialisation en France, répondant aux quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM ou FIA pourront être gérés par la société de gestion, un prestataire ou une société liée. Le fonds pourra aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés français et étrangers afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire) dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net..

Affectation des revenus : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Investisseurs de détail visés : Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi. Aucune part ne sera proposée à l'intérieur même des Etats-Unis ou à des investisseurs qui sont des investisseurs américains tels que définis dans le prospectus.

Dépositaire : CACEIS BANK. Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00

e-mail : contact@lamaisondegestion.com.

Internet : www.lamaisondegestion.com/performances.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 17h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 5 années. Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 530 EUR	2 900 EUR
	Rendement annuel moyen	-74,73 %	-26,60 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 530 EUR	8 150 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,70 %	-5,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 020 EUR	10 880 EUR
	Rendement annuel moyen	0,17 %	2,14 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 590 EUR	13 420 EUR
	Rendement annuel moyen	45,90 %	7,64 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2016 et mars 2020.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2017.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Coûts totaux	675 EUR	2 117 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,8%	4,6% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,8 % avant déduction des coûts et de 2,1 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de commission de rachat pour cet OPCVM.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,39 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	339 EUR
Coûts de transaction	0,2 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence Hurdle Rate de 20.00 %.	13 EUR

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 5 années

Période de détention recommandée: 5 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 91 Bd Haussmann, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Autres informations pertinentes

Les informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com. Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : www.lamaisondegestion.com/performances

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.